

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Procédure de salage des abords extérieurs de la Cité de la Musique	 WEESURE Protection
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/2	P – 2.03	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Exploitation de la Cité de la Musique :

- Lors de l'exploitation de la Cité de la Musique et en cas de météo défavorable, prendre connaissance du niveau de vigilance météorologique sur le site de Météo France, rubrique « **Vigilance météorologique** » se rendre ensuite à l'emplacement « **Paris et petite couronne (75)** » pour pouvoir accéder au bulletin de vigilance qui précisera le niveau de vigilance à adapter.

2. Procédure à adopter :

- Après chaque utilisation, nettoyer l'ensemble du matériel avant de les réintégrer dans les locaux de stockage. Signaler toute dégradation de matériel.
- En cas d'accident corporelle et/ou matériel, la Philharmonie de Paris pourrait être tenue responsable.
- Le parc de la Villette dispose d'un engin spécialisé (**Déneigeuse**). En cas de besoin la demande doit être réalisée par le chef d'équipe au P.C. Janvier.
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Autre** ».
- Coordonnée les actions à engager en concertation avec le PC Sûreté.

3. Plan de salage des abords de la Cité de la Musique par ordre de priorité :

- **Accueil A** : Déneiger et/ou saler l'accès à l'entrée des artistes ainsi que le trottoir devant l'établissement et les escaliers montant et descendant sur une voie d'une largeur de 2 mètres, en balisant les extrémités avec une affiche indiquant « **Déviation piétonne- merci de bien vouloir emprunter la voie piétonne** ».
- **Entrée rue musicale** : Déneiger et/ou saler de l'entrée du Gamelan jusqu'à l'entrée principale (PW1-2-3-4-7- 89-10), les issues de secours N° 1-2 ainsi que l'entrée cour musée. Le passage des accès déneigé devra être égal à la largeur des issues de secours et des portes d'entrées. Action pouvant être réalisée par l'engin spécialisé, si disponible.
- **Parvis SACEM** : Déneiger et/ou saler l'accès de l'accueil C ainsi que toutes les issues de secours donnant sur ce même parvis en respectant la largeur de passage de celles-ci et réunir le tout en un passage. Action pouvant être réalisée par l'engin spécialisé, si disponible

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Procédure de salage des abords extérieurs de la Cité de la Musique	 WEESURE <small>Protection</small>
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 2/2	P – 2.03	Date de mise à jour : 14/03/2024

- **Passerelle** : déneiger et/ou saler la passerelle, puis sur une largeur de 2 mètres pour donner accès à la rampe de la Philharmonie jusqu'au café de la musique (trottoir).
- **Parking voiture** : déneiger et/ou saler le parking voiture de la barrière SACEM au local vélo.
- **De manière générale** : Les priorités doivent être déterminées en fonction de l'activité du bâtiment et des flux piétons.

